

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S

**-----
C O M M U N E D E C O R N E I L L A - D E L - V E R C O L**

**Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée
N° T45/2025**

Le Maire de la commune de Corneilla-del-Vercol,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

Vu la demande du 16/04/2025 de Monsieur Julien MOURLON représentant de la société MD Travaux et Réseaux, demeurant 474 Ter Rue Louis Delage 66000 Perpignan,

Vu l'arrêté n° T44/2025 portant permission de voirie,

Considérant que les travaux de réparation de gaine Télécom auront lieu du **lundi 28 avril 2025 au vendredi 16 mai 2025**,

Considérant que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de réparation de gaine Télécom, un empiètement sur chaussée sera effectué au niveau du **1 Rue des Peupliers du lundi 28 avril 2025 au vendredi 16 mai 2025**.

ARTICLE 2

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

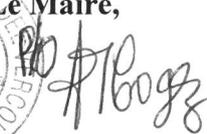
- interdiction de stationner ;

Sécurité : les piétons sont tenus d'emprunter le trottoir opposé.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par la société MD Travaux et Réseaux.

Corneilla-del-Vercol, le 22 avril 2025

Le Maire,

Christophe MANAS